

Objet : Mise en oeuvre du 2^{ème} Plan directeur informatique de l'EIVP 2013-2016

Délibération du Conseil d'administration du 2 décembre 2015

Affichée au siège de la Régie le : 3 décembre 2015

Et transmise au représentant de l'Etat le : 3 décembre 2015

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP ;

Vu la délibération 2013-040 du 23 octobre 2013 portant approbation du Plan directeur informatique 2013-2016 de l'EIVP ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la mise en oeuvre du Plan directeur informatique 2013-2016.